

## **8, rue de la Fare : l'appel de Texel**

Vendredi matin, le tribunal d'Aix statuera sur l'appel du jugement concernant le 8 rue de la Fare. Le 18 avril dernier, le Tribunal d'instance de Marseille a condamné la société Texel à héberger à ses frais 12 de ses locataires pendant la durée de la réhabilitation de leurs logements et à réintégrer les intéressés au terme des travaux. Par ce même jugement la société Texel est aussi condamnée à indemniser pour les troubles de jouissance subis ses locataires.